

**SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE****COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023**

Le 20 décembre 2023 à 17 h 20, le Comité syndical de l'Etablissement Public du SCOT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2023 par Madame Laurence THERY, Présidente, au siège de Grenoble-Alpes Métropole à Grenoble

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	24
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présentes ou représentées :	7 583.30

Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

**Titulaires présent(e)s :**

**Grenoble-Alpes Métropole :** Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Vincent FRISTOT, Laurent THOVISTE

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :** Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX

**Bièvre Isère Communauté :** Joël GULLON, Martial SIMONDANT

**Communauté de Communes Le Grésivaudan :** Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Laurence THERY

**Communauté de Communes du Trièves :** Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Béatrice VIAL

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :** Jean-Claude DARLET

**Communauté de communes Bièvre Est :** Dominique PALLIER, Roger VALTAT

**Délégués suppléants Présents :**

**Grenoble-Alpes Métropole :** Marc DEPINOIS

**Bièvre Isère Communauté :** Sébastien METAY représentant Dominique PRIMAT

**Personnes ayant donné pouvoir :**

**Grenoble-Alpes Métropole :** Franck FLEURY donne pouvoir à Laurence THERY

**Bièvre Isère Communauté :** Jean-Pierre PERROUD donne pouvoir à Joël GULLON

**Saint Marcellin Vercors Isère Communauté :** Albert BUISSON donne pouvoir à Martial SIMONDANT

Gilbert CHAMPON donne pouvoir à Jean-Claude DARLET

**Absents :**

**Grenoble-Alpes Métropole :** Dominique ESCARON, Jean-Luc CORBET, Pierre LABRIET, Barbara SCHUMAN, Dominique SPINI

**Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais :** Anthony MOREAU

**Communauté de Communes Le Grésivaudan :** Julien LORENTZ

**OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2024**

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCOT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2023

## DELIBERATION N° 23-XII-III

### Objet : Débat d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312- 1 et D.2312-3,

Vu le rapport d'orientations budgétaires retraçant les informations nécessaires au débat d'orientations budgétaires transmis à chaque membre du comité syndical,

Considérant que le débat d'orientations budgétaires doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif. Dès lors, la délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires serait entachée d'illégalité.

La Présidente présente le rapport aux membres du comité syndical et ouvre le débat.

Les membres du comité syndical ont procédé au débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget.

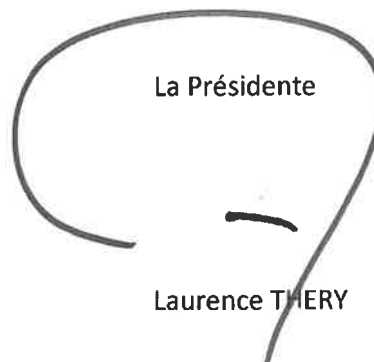
La Présidente propose aux membres du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

Et après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte de la tenue de ce débat.

Vote :	A l'unanimité
Voix pour :	7 583.30
Voix contre :	0
Abstention :	0

Fait à Grenoble le 20 décembre 2023

La Présidente



Laurence THERY